ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☏ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

ECOLE DE DANSE - Saison **2026 / 2027**
DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

Classique, Contemporaine, Hip-hop, Modern'Jazz **(4 / 6 ans)**
Niveaux : Eveil, Débutant

Nom Enfant :…… Prénom :…… Né(e) le :…….. M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :…….

Adresse :…….

Code Postal :…… Ville :…….

Mail : :…….

☏ Domicile…… ☏ Port. Parent 1…… ☏ Port. Parent 2……

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : Horaires prévisionnels (voir articles 1 et 3 du règlement). L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture de l'attestation du questionnaire de santé joint.

Niveaux (*)	Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeures	x
Eveil 1 (4 ans)	Contemporaine	Vendredi	17h00 – 17h45	45min	Gym. Terray – Studio Josephine Baker	Kyra	
Eveil 1/2 (4/5 ans)	Classique	Jeudi	17h15 – 18h00	45min	ASV – Salle de Danse	Marie	
Eveil 2/3 (5/6 ans)	Contemporaine	Mercredi	16h45 - 17h30	45min	Gym. Terray – Studio Josephine Baker	Kyra	
Eveil 3 (6 ans)	Classique	Mercredi	16h45 – 17h45	1h00	Gym. Mermoz – Salle Maurice Béjart	Marie	
Débutant (6 ans)	Modern'Jazz	Mercredi	14h00 – 15h00	1h00	ASV - Salle de danse	Bénédicte	

(*) L'âge ne présume pas d'un niveau - les appellations peuvent être différentes suivant les disciplines

Tarifs – Cotisation annuelle

0h45 : 152 € (4 x 38 €)
1h00 : 204 € (4 x 51 €)

J'ai pris connaissance du règlement de la Danse (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr

Signature obligatoire

A REGLER		**Règlement :**
Adhésion annuelle :	11 €	Espèces ☐ (les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Supplément extérieur Villebon :	(+ 20 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
Cotisation annuelle :		Coupon sport **ANCV** (uniquement)/Chèques vacances ANCV ☐
TOTAL :.....		
Attention : **Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte…) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.**		Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1 heure de cours : 1er chèque : 51 € + 11 € = 62 € (+ 20 € si extra-muros = 82 €) 2ème, 3ème et 4ème chèque : 51 €

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez Nadège au 06.02.04.42.92

Reprise des cours la semaine du Lundi 14 Septembre 2026

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ *Droit à l'image : **Je refuse** que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public **(si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer)**.*